MAIRIE DE GRANDRUPT

Page d'information n°1

Période : 21 mars – 11 avril 2026

Chères habitantes, chers habitants,

Nous tenions tout d'abord à vous remercier sincèrement pour la confiance que vous nous avez accordée lors des dernières élections municipales.

Notre équipe est installée, et commence à prendre connaissance des lieux et des dossiers. Comme nous nous y sommes engagés, nous allons vous informer régulièrement.

Dans un premier temps les diverses informations vous parviendront sur support papier. Nous réfléchissons à utiliser ultérieurement plusieurs moyens : numérique ou/et papier en fonction de vos possibilités et demandes.

Lors du dernier conseil municipal, plusieurs sujets importants ont été abordés. Nous avons notamment travaillé sur l'implication de l'équipe municipale dans les délégations extérieures, ainsi que sur des priorités qui nous sont apparues.

Conseil municipal du 02/04/2026

ADOPTION à l'unanimité des procès-verbaux du 05/03/2026 – 13/03/2026

Et du 21/03/2026 (élection Maire : Mme Le MAIRE Marie-Odile VALENTIN, élection premier adjoint : Jean-François HARSTER et comme délégué communautaire par obligation, en tant que titulaire : Mme Le Maire et suppléant : M. Le Premier adjoint

N° 19/2026 – MONTANT DES INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DE L'ADJOINT :

Maire : **25,5%** de l'indice brut terminal de la fonction publique (28,1 % préconisé pour une commune de moins de 500 habitants par les articles L2123-23 et L2123-24 du CGCT)), indemnité identique à celle perçue par M. Le Maire sortant

1er adjoint : 10,89 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

N°20/2026 DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL (article L2122-22 du CGCT)

Les délégations 1, 4, 5 ,6, 9, 10, 11, 13 et 20 furent consenties parmi les 30 existantes dans le CGCT (code général de collectivités). Le maire devra rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal des décisions prises article L2122-23 du CGCT.

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL A LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES A CARACTERE PERMANENT

Membres titulaires :	Membres suppléants :
M. Jean-François HARSTER,	Mme Paméla MARTIN,
Mme Barbara ARTUSSE,	M. Thomas BOUZY,
M. Jean-Philippe KAEUFLING.	M. Cédric CLEMENT.

DELEGUE COMMUNAL AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE DES VOSGES (SDEV) -

Délégué Titulaire : Marie-Odile VALENTIN

DELEGUES COMMUNAUX AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION SCOLAIRE DU CANTON DE SENONES (SIVS)

Titulaire : Mme Marie-Odile VALENTIN, **Suppléant** : M. BOUZY Thomas

DELEGUES COMMUNAUX AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION SCOLAIRE DES HAUTS DE SALM (SIVS)

Titulaires : Mme Marie-Odile VALENTIN, **Suppléant :** M. HARSTER Jean-François

DELEGUE COMMUNAL AU SYNDICAT MIXTE pour L'INFORMATISATION COMMUNALE dans les Vosges (SMIC)

Monsieur Thomas BOUZY.

ADMINISTRATEUR AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SEM ENERGIES DE BELFAYS

Madame Marie-Odile VALENTIN

REPRESENTANT UNIQUE DE L'ACTIONNAIRE LORS DES ASSEMBLEES GENERALES DE LA SEM ENERGIES DE BELFAYS

Madame Marie-Odile VALENTIN

DELEGUES COMMUNAUX A LA COMMISSION SYNDICALE DE GESTION DES BIENS INDIVIS DES COMMUNES DE GRANDRUPT ET SAINT STAIL

Monsieur Cédric CLEMENT Monsieur Jean-Philippe KAEUFLING

Points divers abordés :

Réflexion sur l'équipement de la mairie de bacs d'ordures ménagères

Abri bus endommagé, constat d'assurance renseigné (problème de manœuvre d'un chauffeur inexpérimenté sur ce circuit)

Nouvelle porte du garage communal : gros défauts constatés, demande faite pour que cette porte ferme correctement auprès de l'artisan qui a réalisé cette porte

Accès à la mare proche de la zone de loisirs : sécurisation indispensable, fermeture nécessaire

Appareils sportifs sur la zone de loisirs : retrait envisagé puisqu'ils sont devenus vétustes, non conformes.

Mise en conformité du logement (ancienne mairie) : suivant les indications du DPE, des travaux électriques sont engagés avant l'occupation par un locataire.

Sol de l'ancienne mairie : rénovation pour rangement d'archives et tenue de réunions.

Fin conseil du 02/04/2026

Une attention particulière est portée à la construction du budget primitif 2026, à l'entretien des infrastructures existantes et à la qualité de vie dans notre village.

Dans les mois à venir, nous souhaitons engager plusieurs projets ; nous avons à cœur de les construire avec vous. Vos idées, vos remarques et votre participation seront essentielles pour faire vivre notre commune. N'hésitez pas à venir à notre rencontre ou à nous faire part de vos suggestions.

Nous vous tiendrons informés des décisions prises et de l'avancement de nos actions.

C'est avec beaucoup d'engagement et de sens des responsabilités que nous entamons ce nouveau mandat à vos côtés. Avec tout notre dévouement, l'équipe municipale